



**SYNDICAT  
DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR**  
**REGION PARISIENNE**  
(Île de France)

# NEWSLETTER

Bonjour à tous,

Je suis d'accord, cette première newsletter est trop longue ! Sauf que certains d'entre nous ont perdu le fil des informations. Cette newsletter est donc une petite remise à niveau des informations nationales.

Promis, les prochaines newsletters seront plus concises.

Cet espace est le vôtre, aussi n'hésitez pas à nous envoyer des informations ou des questions.

Bonne lecture

## **TAXE FONCIERE**

Les adhérents doivent être sensibilisés. Il est important de déposer des déclarations rectificatives même s'ils n'ont pas constaté de hausse significative. Actuellement, la taxe foncière est lissée ce qui évite les augmentations exponentielles qui pourraient intervenir d'ici 5 à 10 ans. La FNHPA œuvre avec les services de Bercy depuis trois ans sur ce dossier pour que la profession puisse bénéficier de ces avancées significatives obtenues (notamment les espaces perdus, déclarés actuellement en P1).

## **FISCALITE- HEBERGEMENT**

Une réflexion relative au logement saisonnier est en cours. L'objectif serait de permettre aux gestionnaires de récupérer la TVA lorsqu'ils créent des logements pour le personnel. Cela pourrait être fiscalement avantageux pour l'HPA.

## **NORMES**

### Réglementation RT 2020 :

Le dossier pourrait être sensible si les HLL sont concernées par l'isolation thermique. La FNHPA suit ce sujet et fera évoluer la norme si nécessaire. Les bâtiments publics seront assujettis à des normes d'isolation thermique. L'inquiétude serait que les MH et les HLL soient soumis à cette obligation. L'idée serait d'élaborer des fiches thématiques et techniques visant à inciter les constructeurs à mettre en œuvre des hébergements vertueux et en adéquation avec une énergie performante. Un cahier des charges est en cours de rédaction. Il devrait être soumis prochainement au CNMH.

## **TAXE DE SEJOUR**

Des contacts sont en cours avec la Direction générale des collectivités locales qui pilote les problématiques de taxe de séjour. A suivre.

## **FACTURATION ELECTRONIQUE**

Un projet de généralisation de la facturation électronique dans les entreprises est en cours. Dès 2026, tous les établissements devront utiliser ce système. L'objectif pour la DGFIP est de contrôler plus aisément la TVA, réduire les délais de paiements entre les entreprises et détecter les éventuelles fraudes fiscales. Les sociétés devront déposer leurs factures sur une plateforme (publique ou privée) avec des services complémentaires selon l'option choisie.

# NEWSLETTER

## EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

En 2024, les formalités deviendront plus contraignantes. Le document unique sera mis sur une plateforme et devra être revu tous les ans. Les textes sont en attente de finalisation, Il est constaté que certains établissements n'ont toujours pas de document unique et certains ne le font pas évoluer. A suivre.

## PREVOYANCE SANTE

Le contrat de Prévoyance a été mis en place en 2004, la santé en 2015. Un appel d'offre a été lancé pour changer d'actuaire qui aura la charge de l'appel d'offre pour la mise en place d'un nouvel (ou pas) assureur. La mise en place devrait se faire au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Des formalités contraignantes sont à respecter (résiliations de contrats notamment). Des nouvelles seront données d'ici le mois de septembre.

## RECRUTEMENT - METIERS

Rappel : LA FNHPA a créé un groupe de travail afin de mettre en avant l'attractivité de la filière ainsi que les difficultés de recrutement. Lancé à Montpellier : il se réunit tous les 15 jours. L'ensemble de ces travaux seront diffusés par le biais de l'Info Réseau.

## AVENANT 43

L'avenant 42 portant sur les salaires vient d'être étendu en janvier. Une renégociation a eu lieu en raison d'une forte inflation. L'augmentation a été décidée à VANNES, l'avenant 43 a été signé par deux syndicats et suit la procédure habituelle (délai d'opposition de 15 jours). L'avenant sera déposé au Ministère fin mars et devrait être applicable d'ici cet été. Mais une nouvelle négociation devra peut-être avoir lieu, toujours en raison de l'inflation.

Détail de l'avenant 43 :

-1 % d'augmentation sur le salaire, applicable le 1<sup>er</sup> du jour du mois suivant la parution au JO :

Coefficient 100 : 1 617,24 € ; Valeur du point 5,08 € ; Au 1<sup>er</sup>/10/ 2022 : valeur du point : 5,13 €

Une **recommandation** sera faite auprès des adhérents **pour une application anticipée de l'avenant 43** ; il n'y aura aucune obligation

## VACAF

Cet organisme va payer des prestations supplémentaires pour agrémenter les séjours des personnes aux revenus modestes.

## COVID

Il y a une légère reprise épidémique. Une Info Réseau va être diffusée et portera sur la disparition du masque. Il sera rappelé à tous les adhérents de rester vigilants, sérieux. Tout n'est pas fini, tout ne doit pas être abandonné, Le gouvernement n'a pas pris de position quant au protocole d'entreprise mais en raison du contexte, il est conseillé de continuer à appliquer les mesures d'hygiène.

La FNHPA a pour objectif de donner une bonne image aux futurs interlocuteurs (nouveaux ministres) tant au niveau social, environnemental et culturel (musées au camping).

## Passé vaccinal

En ce qui concerne les salariés, il n'y a plus d'obligation mais il faut rester vigilant.

Le protocole COVID sera revu ; le document unique sera remanié. Les gestes barrières doivent rester de mise, il faut continuer à lutter contre le virus et montrer notre sérieux, ce qui permet d'entretenir de bonnes relations avec les pouvoirs publics.

# NEWSLETTER

## SOS Addictions

Le travail est mené depuis un an, l'étude est finalisée, un plan d'action sera mis en place pour cette saison :

- Réalisation d'un guide d'action distribué par mail dans les entreprises, destiné aux dirigeants et encadrants.
- Fiche pour les saisonniers : les sensibiliser à la question de l'alcool
- Fiche manager : que faire si le salarié est en état d'ébriété ?
- Numéro vert destiné aux encadrants et dirigeants : avoir un conseiller pour les accompagner, orienter le salarié in fine ; le financement est fait par la branche (fond de solidarité)
- Validation en fin du mois de mars, le tout sera communiqué à la filière.
- Un MOOC sera mis en place : connaissance du risque pour la partie salarié et encadrants.
- L'HPA est la première branche à avoir mis ce dispositif en œuvre, bien apprécié du Ministère du travail et depuis repris par d'autres branches.

## DSP/Campings Municipaux

Un document de synthèse est en cours de finalisation à destination des gestionnaires par la FNHPA

## GUIDE DE SECURITE

Le guide sécurité datant de 2011 n'a pas de valeur réglementaire mais il est diffusé par les directions générales compétentes. Ces éléments de doctrine administrative peuvent être repris par les services déconcentrés de l'Etat. Quelques points de divergence (10%) ont bloqué les travaux de révision. Les négociations devraient reprendre prochainement

## CONTRAT LOISIR

La FNHPA a récemment relancé la Direction Générale des Entreprises pour reprendre les travaux de révision de l'arrêté de 2014 (règlement intérieur et notice d'information). L'objectif est de mettre en cohérence le contrat loisir et ses annexes, d'éviter les redondances et de simplifier ces documents. A titre d'exemple la notice d'information pourrait être présentée qu'une seule fois, à la signature du contrat.

### Document didactique - contrat loisir

Un projet est en cours de rédaction pour aider les gestionnaires à mieux appréhender le contrat loisir et à l'appliquer. Ce document sera adressé prochainement aux adhérents et devrait être adressé en haute saison à la profession

## OTA

[Conférence de presse OTA - Anniversaire de la charte :](#)

L'ensemble des signataires ont été conviés à participer à la conférence de presse organisée à la FNHPA. Aujourd'hui 23 opérateurs ont signé le document ce qui représente un record historique de signataires.

[OTA :](#)

La charte OTA est plutôt bien équilibrée et ne devrait pas évoluer davantage dans sa version 10. La problématique essentielle concerne les actions de la FNHPA auprès des opérateurs irrespectueux. Aujourd'hui, ce document est utilisé par les gestionnaires qui souhaitent savoir si les OTA se sont engagées à le respecter avant de signer avec elles.

# NEWSLETTER

## CLASSEMENT

Mitigeur : Un certain nombre de syndicats départementaux ont fait remonter des problématiques relatives aux mitigeurs. Atout France souhaite obtenir des cas concrets qui pourraient illustrer des refus de classement sous prétexte que la température des lavabos ne peut être réglée (eau chaude – froide). Si les campings n'ont pas la possibilité de se reclasser à cause de ce critère, cela pourrait être problématique. Les gestionnaires ayant fait face à cette difficulté sont invités à la signaler à la FNHPA

## CANDIDATURE CONGRES

Pour 2022, rendez-vous est pris en **novembre 2022** au Touquet.

## UKRAINE

La FNHPA remercie tous ceux qui se sont mobilisés (dons de toute nature : argent, matériel, locations). À la suite de l'enquête nationale, plus de 200 MH ont été recensés pour accueillir les Ukrainiens ; les informations seront transmises aux syndicats pour un relais aux Préfectures concernées. Certains campings se sont signalés auprès de la préfecture en direct. Il peut être proposé du travail aux réfugiés accueillis. D'autres solutions sont également proposées comme la location d'un hébergement consacré uniquement à l'UKRAINE (montant financier reversé pour la saison 2022). D'autres informations passeront par le biais d'Info réseau.

## DESTINATION FRANCE

Ce sujet a été inscrit dans le plan de reconquête et de transformation du tourisme pour tenter de réduire l'empreinte écologique de l'HPA. Le ministère de la transition écologique souhaite solliciter les campings clairement identifiés comme les acteurs idoines pour mener les expérimentations sur la préservation de la biodiversité. Les établissements de plein air sont en majorité à la campagne. L'effet sera positif pour l'écosystème.

2 sujets doivent être traités prochainement : la réduction des gaz à effet de serre et protection de la biodiversité : il est possible d'agir dès maintenant

Deux gros acteurs travaillent actuellement sur la préservation des écosystèmes : La caisse des dépôts et consignations sur la biodiversité et l'OFB- nouvelle agence de l'Etat qui souhaite que la FNHPA participe aux travaux et encourage les gestionnaires à réduire leur empreinte écologique et préserver la biodiversité.

La FNHPA pourrait lancer des projets (ex : année de la haie en camping – suppression des espèces invasives). La fédération pourrait devenir partenaire de la nature et communiquer sur la biodiversité et appliquer la démarche actuelle sur la réduction des déchets (conseils pratiques pour protéger la biodiversité). Un plan d'action type pourrait être mis en œuvre et un accompagnement spécifique des hébergeurs, grâce à des chargés de missions financés par l'ADEME. La piste du mécénat est également envisagée car cet organisme ne pourrait pas prendre en charge la totalité du coût financier. Cette méthode pour la biodiversité serait envisagée et déployée.